

*Allocations familiales—Loi*

allocations familiales: pour économiser tout en versant à chacun son dû que signait Jonathan Kesselman, professeur d'économique à l'Université de la Colombie-Britannique, dans le *Financial Post* du 11 décembre. Comme cette proposition intéresse directement le débat sur le projet de loi C-132, j'ose espérer que le gouvernement y accordera toute l'attention voulue. L'auteur de cet article fait remarquer que le taux d'imposition des familles ayant des enfants à charge doit faire l'objet d'une réforme en profondeur, et je reprends ici l'argument qu'il invoque:

Tout compte fait, il est plus payant pour une famille à revenu moyen d'avoir un enfant que pour une famille à faible revenu . . .

A cet égard, il mentionne la déduction régressive pour enfant à charge, le crédit d'impôt-enfants et le régime d'allocations familiales, et il cite des chiffres à l'appui. En fait, dit-il, les familles à revenu supérieur sont avantagées par rapport aux familles à revenu moyen, de sorte que l'effet obtenu est exactement l'inverse de ce qu'il devrait être.

Tout d'abord, la nouvelle formule proposée abolirait les exemptions et le crédit d'impôt pour enfants. Les allocations familiales seraient relevées de 145 p. 100 et portées, pendant l'année 1982, à \$65.93 par mois ou \$791 par année par enfant, et leur universalité serait préservée.

Un mécanisme d'imposition serait alors mis en place dans notre régime d'impôt fédéral sur le revenu permettant de recouvrer une portion plus importante des allocations chez les familles à revenus plus élevés.

Monsieur le Président, je ne veux pas passer plus de temps à lire d'autres extraits de cet article, mais je suggère fortement aux représentants de s'y reporter. De même, je voudrais rappeler que mon parti a demandé que l'on effectue un examen complet des programmes sociaux offerts aux familles, tant les programmes d'exemptions fiscales que les programmes de soutien du revenu.

Je suis intervenue à la Chambre dernièrement, au nom de mon parti, pour critiquer une fois de plus la déclaration irréfléchie et partielle du ministre chargé de la Condition féminine relativement à l'abolition des exemptions d'impôt pour le conjoint. Nous avons proposé, à ce moment-là, qu'on examine tous les programmes touchant les familles, en envisageant notamment d'augmenter les allocations familiales tel qu'il est proposé dans l'article dont je viens de parler.

Il est à notre avis très regrettable que les députés et, particulièrement les représentants de ce côté-ci de la Chambre, aient passé tant de temps à combattre ce bill qui n'aurait, à l'origine, jamais dû être présenté. Il aurait été bien plus profitable de parler, pendant ce temps, de concert avec de nombreux groupes du Canada, d'une réforme graduelle et approfondie du régime fiscal en faveur des familles, et de revoir nos programmes sociaux plus globalement. Nous croyons qu'il faudrait sans tarder trouver un moyen plus efficace et plus équitable de répartir l'argent de l'État. De même, il est grand temps d'améliorer les programmes de soutien du revenu et le revenu garanti. Il faut réviser les programmes sociaux dans les plus brefs délais. Nous demandons, de concert avec les Canadiens, que cet examen soit entrepris; nous sommes prêts à y prendre part.

Comme mon collègue vient de le mentionner, la nature et la composition de la cellule familiale au Canada évolue rapidement. Ainsi, le nombre des familles monoparentales a considérablement augmenté. La situation est critique, comme le démontrent les statistiques du recensement de 1981: le nombre des enfants de moins de 15 ans a diminué de 7 p. 100 et le nombre des personnes de 65 ans et plus a augmenté de 17.9 p. 100. De plus, le nombre des personnes divorcées s'est accru de 65 p. 100, et ce phénomène touche quelque 500,000 enfants. Le nombre des familles monoparentales a donc fait un bond extraordinaire. En outre, il ne faut pas oublier que dans plus en plus de familles, les deux parents doivent travailler et qu'un nouveau modèle de famille étendue s'implante au Canada. Les mesures et les programmes de soutien du revenu doivent être étudiés à la lumière de ces mutations.

La pauvreté gagne du terrain principalement à cause de projets de loi comme celui qui est débattu ici aujourd'hui. Elle s'est accrue en raison des programmes économiques des libéraux qui ont délibérément provoqué une flambée du chômage, car ils essaient à tort d'enrayer l'inflation en laissant augmenter le chômage. La pauvreté s'est également accrue en raison des programmes d'austérité du gouvernement libéral limitant l'indexation à 6 et 5 p. 100.

Nous savons également, selon les prévisions démographiques que nous devrions d'ailleurs étudier plus attentivement, que l'ensemble de la population canadienne est en mutation et que ce phénomène ira s'amplifiant au cours des dix ou 20 prochaines années. La proportion des personnes âgées augmentera considérablement par rapport à celle des enfants. Nous approchons rapidement du point où nous aurons un taux de natalité nul au Canada. Il est extrêmement important de faire tout ce que nous pouvons pour cimenter les familles, les protéger contre les ravages de l'inflation, fournir aux parents les services et l'appui financier dont ils ont besoin pour qu'ils choisissent la meilleure façon d'élever leurs enfants, donner à tous des chances égales de travailler à un salaire convenable en même temps que des services universels de garde d'enfants. Il importe au plus haut point que les enfants du Canada démarrent dans la vie dans les meilleures conditions possibles.

Le bill C-132 qui supprime la pleine indexation des chèques d'allocations familiales, va à l'encontre de ces objectifs. Il s'appuie à la base un programme universel et absolument essentiel de soutien aux familles que les Canadiens ont établi comme un droit et qu'ils s'attendent à voir pleinement respecté par le gouvernement qu'ils ont élu. Par le bill C-132, le gouvernement libéral trompe cette confiance.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je suis souvent revenu dans mes discours sur le fait qu'en décembre 1979 à la Chambre le NPD a voté contre un budget qui était considéré comme le plus juste envers les indigents des années 70. Je voudrais savoir si les députés de ce parti comprenaient, quand ils ont adopté cette position, que ce budget était des plus avantageux pour les familles ou s'il y a un divorce réel entre leurs paroles et leurs actions.

**Mme Mitchell:** Monsieur le Président, je ne sais pas trop si la question a quelque chose à voir avec le bill C-132, mais je serai ravie d'exposer les raisons pour lesquelles nous nous sommes opposés au budget conservateur. Nous l'avons fait pour des questions de principe, parce que certaines propositions, y compris celle d'abolir Petro-Canada, allaient à l'encontre de